

ARRETE CADRE SECHERESSE -Annexe 1 Définition des zones d'alerte

Edition : 06/04/2018

SEI

Zones d'alerte :

- 1. Ardeche gardoise
- 2. Dourbie et Trevezel
- 3. Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran)
- 4. Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran jusqu'au Rhône)
- 5. Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
- 6. Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
- 7. Vidourle
- 8. Herault
- 9. Rhône et Camargue gardoise
- 10. Vistre
- 11. Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières

Source et date des données :
- DDTM30/SEI (04/2018)

